



Les déchèteries POUR LES PROFESSIONNELS 2020

Jours d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
LE CANNET DES MAURES						
FLASSANS SUR ISSOLE						
PIGNANS						
PUGET-VILLE						

	Matin	Après-midi
Horaires d'ouverture	8h30 - 12h	13h30 - 17h

Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Les déchets acceptés



VERRES



PETITS APPAREILS
MÉNAGERS



MÉTAUX



TEXTILES



PILES ET
ACCUMULATEURS



LAMPES



HUILES DE FRITURES



GROS
ÉLECTROMÉNAGER



PLÂTRE ET
PLANCHES DE PLÂTRE



AMEUBLEMENT



HUILES DE VIDANGE



ÉCRANS



BOUTEILLES
PLASTIQUES



CARTOUCHES ENCRE



BOUTEILLES DE GAZ



BATTERIES



CARTOUCHES
DE CHASSE



BOUCHONS EN LIÈGE
ET SYNTHÉTIQUE



PAPIERS / CARTONS

Les déchets facturables

Acceptés uniquement sur les déchèteries
de Pignans, le Cannet et Puget-ville



ENCOMBRANTS

205 €/tonne



DÉCHETS VERTS

60 €/tonne



BOIS

105 €/tonne



GRAVATS / INERTES

25 €/tonne

Les déchets refusés



PNEUMATIQUES



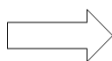
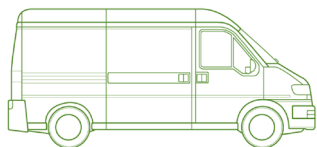
AMIANTE / CIMENT



DÉCHETS DANGEREUX
DES MÉNAGES

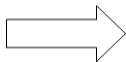
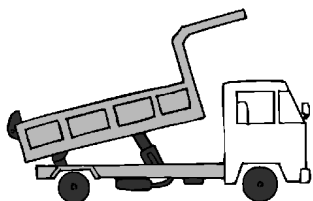
Conditions d'accès

- Pour bénéficier d'un badge, vous devez présenter au Pôle Préservation de l'Environnement les copies des pièces suivantes : Kbis, la carte grise du véhicule, une pièce d'identité, un RIB et une autorisation de prélèvement.
- Un seul badge sera délivré par entreprise.
- A chaque passage, vous devez présenter votre badge vert «déchèterie» et peser vos déchets facturables.
- L'accès aux déchèteries est illimité et payant pour les déchets facturables.



Les solutions

POUR LES PROFESSIONNELS DU BTP



NEGOCIANTS DE MATERIAUX

Depuis le 1er janvier 2018, les déchets du BTP ne sont plus acceptés en déchèterie.

En effet, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 (article D543-289) a instauré le principe suivant : « Tout distributeur de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels qui exploite une unité de distribution, dont la surface est supérieure ou égale à 400 mètres carrés et dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur ou égal à 1 million d'euros, organise la reprise des déchets issus des mêmes types de matériaux, produits et équipements de construction qu'il distribue ».

De ce fait, tous les professionnels du BTP doivent dorénavant s'orienter vers les négociants de matériaux ou vers des filières professionnelles pour la gestion de leurs déchets, localisables sur le site www.dechets-chantier.ffbatiment.fr.

Le règlement des déchèteries applicable au 01/01/2020 renforce cette interdiction en listant tous les professionnels du BTP concernés par cette interdiction (voir l'encadré ci-dessous) et notamment ceux pour lesquels des tolérances avaient été jusqu'alors accordées : les menuisiers, poseurs de menuiserie, storistes / électriciens/ plombiers/ installateurs de chauffage et climatisation ...

Liste des professionnels du BTP interdits en déchèterie

(Source : Fédération Française du Bâtiment - mise à jour depuis le 1er janvier 2020)

Constructeur/ Démolisseur/ Maçon/ Façadier/ Tailleur de pierre/ Monteur d'échafaudage/
Cordiste/ Couvreur/ Etancheur/ Menuisier, poseur de menuiserie, storiste / Miroitier/
Electricien/ Plombier/ Installateur de chauffage et climatisation/ Agenceur/ Carreleur/
Métallier Serrurier/ Peintre/ Plâtrier/ Solier moquetteste...

Comment y accéder ?

Déchèterie du Cannet des Maures

Route du Thoronet
83340 Le Cannet des Maures
04 94 73 21 30

Déchèterie de Flassans-sur-Issole

ZA les Peyrouas
Route de Cabasse
83340 Flassans-sur-Issole
04 94 72 01 37

Déchèterie de Pignans

ZA la Lauve - Migranon
83790 Pignans
04 94 57 27 14

Déchèterie de Puget-ville

Chemin le Cade
83390 Puget-Ville
04 94 35 43 52



Bien triés, les déchets peuvent être mieux valorisés.

Communauté de Communes Cœur du Var
Pôle préservation de l'environnement

Lieu-dit Les Sigues
83590 Gonfaron

04.94.39.44.90 info-dechets@coeurduvar.com

LETRIACOEUR.FR

**CŒUR DU VAR**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET
**zéro**
GASPILLAGE